



ESMS
conseil

catalogue

FORMATIONS

OCTOBRE 2024



ESMS CONSEIL

19 square des Frères Ambrogiani
13008 MARSEILLE
Tél. 04 91 25 08 26
contact@esmsconseil.com
www.esmsconseil.com



Contactez-nous

04 91 25 08 26

contact@esmsconseil.com



GESTION ET MANAGEMENT

Les nouveaux enjeux du CPOM et de la tarification à la ressource en EHPAD

2

La tarification à la ressource en EHPAD : le système EPRD / ERRD

3

Le CPOM des Etablissements et services pour personnes âgées

4

Le CPOM des Etablissements et services pour personnes handicapées

5

Droits des usagers en ESSMS

6

Management de crise en établissement

7

Savoir gérer la réforme du financement des SSR en pratique

8

Savoir réaliser son EPRD et son ERRD - module EHPAD NHAS

9

Savoir réaliser son EPRD - module EHPAD HAS

10

Savoir réaliser son EPRD - module tous ESMS hors EHPAD

11

L'Evaluation des ESSMS - module 1, les fondamentaux

12

L'Evaluation des ESSMS - module 2, étude du référentiel et du manuel HAS

13

HYGIENE ET SECURITE

Hygiène hospitalière en EHPAD

14



Les nouveaux enjeux du CPOM et de la tarification à la ressource en EHPAD

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Maîtriser les grands enjeux liés aux CPOM et les opportunités liées à ce nouveau mode de contractualisation
- Connaître le fonctionnement de la tarification à la ressource et le système EPRD/ERRD
- Connaître les enjeux liés au passage à la réforme CPOM

> Première demi-journée

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

- Présentation de la réglementation générale liée aux CPOM
- La problématique du gestionnaire multi-établissements : un ou plusieurs CPOM pour un ou plusieurs établissements (ou services) ?
- Les opportunités à saisir et les écueils à éviter lors de la négociation avec les autorités

> Deuxième demi-journée

La tarification à la ressource

- Présentation des principes de la tarification à la ressource (EPRD, ERRD)
- La problématique du GMP et PMP : comment les utiliser
- Les évolutions à attendre en termes de tarification et gestion budgétaire
- Les impacts sur le cas du gestionnaire multi-établissements

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'EHPAD

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissance du fonctionnement contractuel (ex-conventions tripartites), de la tarification et de la gestion budgétaire en EHPAD

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

* (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 200 euros HT par participant)

LIEU DE FORMATION

Lieu défini en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

David GRIVEL, cogérant ESMS Conseil

Patrick GROSJEAN, cogérant ESMS Conseil

PÉDAGOGIE

- Apports techniques et méthodologiques
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Forte applicabilité en entreprise découlant des mises en situation pratiques
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire



La tarification à la ressource en EHPAD : le système EPRD / ERRD

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Maîtriser le fonctionnement de la tarification à la ressource et les nouvelles règles budgétaires en EHPAD
- Savoir assurer et suivre la gestion budgétaire de son EHPAD et les relations vis à vis des autorités de tarification
- Savoir négocier optimiser son futur CPOM

> Première demi-journée

Eléments de réglementation

- Définition de la tarification à la ressource
- EPRD : rôle et principes de fonctionnement
- La gestion des résultats et l'ERRD

> Deuxième demi-journée

La tarification à la ressource en pratique

- Présentation du cadre EPRD
- Comment compéler son EPRD
- Les opportunités à saisir et les écueils à éviter lors des échanges avec les autorités de tarification

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'EHPAD

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissances spécifiques du fonctionnement de la tarification et de la gestion budgétaire en EHPAD

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 200 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

Lieu défini en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

David GRIVEL, cogérant ESMS Conseil

Patrick GROSJEAN, cogérant ESMS Conseil

PÉDAGOGIE

- Apports techniques et méthodologiques
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- La formation peut utiliser les documents apportés par les stagiaires comme base d'exemple et de travail



Le CPOM des Etablissements et services pour personnes âgées

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Maîtriser l'ensemble des enjeux liés aux CPOM et les opportunités liées à ce nouveau mode de contractualisation
- Connaître la structuration et la composition des CPOM
- Maîtriser les différentes étapes d'élaboration du CPOM

> Première demi-journée

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

- Présentation de la réglementation liée aux CPOM
- La problématique du gestionnaire multi-établissements : un ou plusieurs CPOM pour un ou plusieurs établissements (ou services) ?
- Les priorités des politiques publiques
- Présentation du cadre de référence du CPOM, sa structuration et les différentes parties le composant
- Etude de l'arrêté fixant le modèle de CPOM

> Deuxième demi-journée

Les modalités de suivi des CPOM

- Quels objectifs faire figurer à son CPOM ?
- Les rapports annuels liés au CPOM
- Les indicateurs intégrés au CPOM : ANAP, ANESM, indicateurs régionaux/départementaux spécifiques, etc.
- Les opportunités à saisir et les écueils à éviter lors de la négociation avec les autorités

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissances générales du fonctionnement contractuel (ex-conventions tripartites) et de la tarification en EHPAD

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 200 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

Lieu défini en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

David GRIVEL, cogérant ESMS Conseil
Patrick GROSJEAN, cogérant ESMS Conseil

PÉDAGOGIE

- Apports techniques et méthodologiques
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Forte applicabilité en entreprise découlant des mises en situation pratiques
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire



Le CPOM des Etablissements et services pour personnes handicapées

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Maîtriser l'ensemble des enjeux liés aux CPOM et les opportunités liées à ce nouveau mode de contractualisation
- Connaître la structuration et la composition des CPOM
- Maîtriser les différentes étapes d'élaboration du CPOM

> Première partie

Le cadre réglementaire du CPOM des ESMS PH

- Le cadre légal
- Les objectifs
- Les priorités des politiques publiques
- Autres outils : SERAFIN, ANAP

> Deuxième partie

La trame des CPOM

- Exemple de cadre de CPOM
- CVS et instance du personnel
- Points de vigilance
- Calendrier et méthodologie

> Troisième partie

Etude de cas

> Quatrième partie

Le nouveau cadre budgétaire (EPRD)

- Les textes de référence et les cadres à respecter
- Les critères d'élaboration
- Principes d'affectation de résultat

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

ESMS PH : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissances générales du fonctionnement et de la tarification en ESMS pour personnes handicapées

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 200 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

Lieu défini en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Valérie MELLAS, consultante ESMS Conseil

PÉDAGOGIE

- Apports techniques et méthodologiques
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Forte applicabilité en entreprise découlant des mises en situation pratiques
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire



Droits des usagers en ESSMS

Réglementation et pratiques de terrain

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître la réglementation applicable en matière de droits des usagers en ESSMS
- Savoir rédiger les différents documents et outils supports garants du respect des droits des résidents
- Savoir prévenir les conflits et se préparer aux contrôles ARS / Départements

> Première partie

Les droits fondamentaux des usagers

Les outils régissant les droits des usagers

- Contrat de séjour et Document individuel de prise en charge
- Rupture du contrat de séjour
- L'entretien individuel directeur / usager
- Livret d'accueil et règlement de fonctionnement

> Deuxième partie

- Conseil de la Vie Sociale et autres formes de participation
- Les personnes qualifiées
- Le médiateur à la consommation

Droits des usagers en matière de soins

- La personne de confiance
- Refus, gestion de la contention, communication des informations médicales, ...

Responsabilités de l'établissement ou du service

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Secrétaires, Comptables, IDE coordonnateurs, Médecins coordonnateurs... exerçant en ESSMS

Nombre de participants : entre 5 et 10

PRÉREQUIS

Connaissance du fonctionnement administratif d'un ESSMS et des relations avec les usagers

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 200 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

Lieu défini en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEUR

Patrick GROSJEAN, cogérant ESMS Conseil

PÉDAGOGIE

- Apports techniques et méthodologiques
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Forte applicabilité en entreprise découlant des mises en situation pratiques
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire



Management de crise en établissement

Savoir réagir et communiquer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Savoir analyser les risques majeurs inhérents à l'objet et au fonctionnement d'un établissement (incendie, intoxications léthales, maltraitance avérée, fugues et suicides, etc.)
- Savoir concevoir un plan de prévention des crises et manager une cellule de crise
- Savoir communiquer en situation de crise (institutions, presse, etc.)

> Programme de la journée

Analyser les risques inhérents à l'objet et au fonctionnement d'un établissement sanitaire ou médico-social

- Adopter une culture « sécurité » et sensibiliser le personnel
- Connaître l'analyse des risques et maîtriser la réglementation
- Identifier les croyances sur « la prescription et le réel »
- Analyser les écarts entre le prescrit et le réel

Concevoir un plan de prévention des crises

- Connaître la prévention des crises
- Identifier les besoins
- Analyser les pratiques réelles
- Rédiger un plan de prévention des crises
- Rédiger un plan de continuité de l'activité

Manager une cellule de crise

- Connaître les fondements de la gestion de crise
- Comprendre le fonctionnement des médias, notamment en situation d'urgence
- Manager une cellule de crise
- S'insérer dans une cellule de crise interservices
- Communiquer en situation de crise

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, IDE cadres, médecins, et responsables sécurité

Nombre de participants : entre 5 et 8

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

570 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 500 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

Ecole d'Application de Sécurité Civile et Centre Euro-méditerranéen de Simulation des Risques (CESIR), Domaine de Valabre - RN7

13120 Gardanne

FORMATEURS

Officiers supérieurs de sapeurs-pompiers

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Méthodologie et pédagogie similaires à celles appliquées pour la formation des officiers supérieurs de sapeurs pompiers



Savoir gérer la réforme du financement des SSR en pratique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître la réforme du financement des cliniques de SSR, les textes qui l'encadrent et le contexte dans lequel elle se situe, afin d'en mesurer les nouveaux enjeux
- Savoir gérer pour mieux les anticiper, toutes les modifications structurelles qu'induit le nouveau modèle de financement et les conséquences pratiques sur la gestion quotidienne des établissements concernés

> Programme de la journée

Matinée (9h30 - 12h30)

1- Présentation générale du nouveau modèle de financement

- Du changement d'une logique de financement vers un changement d'une logique de gestion
- L'architecture structurelle du nouveau mode de financement

2- Le calendrier de mise en oeuvre (2017 - 2022)

- La période transitoire
- La montée en charge vers le modèle cible

3- Les conséquences pratiques sur le financement et l'impact organisationnel

- Impacts sur la facturation
- Impacts sur l'organisation

4- Atelier pratique

Après-midi (14h00 - 17h00) «De la théorie à la pratique : l'approche médico-économique»

- 1- Retour sur les premières simulations financières
- 2- Contours médico-économiques du nouveau mode de financement et leurs conséquences pratiques
- 3- Atelier pratique

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

Cliniques de SSR : Gestionnaires et Directeurs, Médecins DIM, autres professionnels de l'information médicale (TIM), personnels administratifs des services d'admission et de facturation, cadres supérieurs, cadres de santé, autres professionnels paramédicaux

Nombre de participants : entre 12 et 20 (3 participants maximum par établissement)

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant (hors déjeuner)

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Médecin DIM, spécialiste en analyse médico-financière et stratégie hospitalière

Valérie MELLAS, consultante ESMS CONSEIL spécialisée en tarification T2A sanitaire

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire



Savoir réaliser son EPRD et son ERRD

Module EHPAD minoritairement ou non habilités au titre de l'aide sociale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître les principes et tous les outils réglementaires de la nouvelle procédure budgétaire en EHPAD
- Connaître les nouvelles règles de tarification Dépendance et Soins
- Savoir réaliser son EPRD et son ERRD en modèle « simplifié »

> Programme

1ère demi-journée

1- Le cadre réglementaire et les outils de la procédure budgétaire

- D'une logique de charges à une logique de ressources
- Cadre réglementaire de la procédure budgétaire
- Annexe activité
- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et RIA
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses

2- Le calendrier de la procédure budgétaire

- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
- Annexe activité

3- Les principaux points de la réforme de tarification des EHPAD

4- Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (1ère partie)

- Détermination des produits

2e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (2e partie)

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'EHPAD

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissance des nouvelles modalités de tarification des EHPAD ou avoir suivi la formation « La tarification à la ressource en EHPAD : le système EPRD / ERRD »

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

* (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 250 euros HT par participant)

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Valérie MELLAS, consultante ESMS CONSEIL spécialisée en tarification et gestion budgétaire des EHPAD

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



Savoir réaliser son EPRD et son ERRD

Module EHPAD majoritairement habilités au titre de l'aide sociale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître les principes et tous les outils réglementaires de la nouvelle procédure budgétaire en EHPAD
- Connaître les nouvelles règles de tarification Dépendance et Soins
- Savoir réaliser son EPRD et son ERRD en modèle « complet »

> Programme (JOUR 1)

1ère demi-journée

1- Le cadre réglementaire et les outils de la procédure budgétaire

- D'une logique de charges à une logique de ressources
- Cadre réglementaire de la procédure budgétaire
- Annexe activité
- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et RIA
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses

2- Le calendrier de la procédure budgétaire

- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
- Annexe activité

3- Les principaux points de la réforme de tarification des EHPAD

4- Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (1ère partie)

2e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (2e partie)

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'EHPAD

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissance des nouvelles modalités de tarification des EHPAD ou avoir suivi la formation « La tarification à la ressource en EHPAD : le système EPRD / ERRD »

DURÉE ET TARIF

2 jours (14 heures)

600 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 450 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Valérie MELLAS, consultante ESMS CONSEIL spécialisée en tarification et gestion budgétaire des EHPAD

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



Savoir réaliser son EPRD et son ERRD

Module EHPAD majoritairement
habilités au titre de l'aide sociale

> Programme (JOUR 2)

3e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (3e partie)

- Zoom sur le bilan financier
- Fond de roulement et BFR
- Plan global de financement

4e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (4e partie)

- Ratios
- Transmission
- Détermination des résultats
- Affectation des résultats

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'EHPAD

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissance des nouvelles modalités de tarification des EHPAD ou avoir suivi la formation « La tarification à la ressource en EHPAD : le système EPRD / ERRD »

DURÉE ET TARIF

2 jours (14 heures)

600 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 450 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Valérie MELLAS, consultante ESMS CONSEIL spécialisée en tarification et gestion budgétaire des EHPAD

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



Savoir réaliser son EPRD et ERRD en ESMS

Module établissements hors EHPAD

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître les principes de la nouvelle procédure budgétaire
- Connaître tous les outils réglementaires de la nouvelle procédure budgétaire
- Savoir réaliser son EPRD et son ERRD en ESMS, hors EHPAD (modèle complet)

> Programme (JOUR 1)

1ère demi-journée

1- Le cadre réglementaire et les outils de la procédure budgétaire

- D'une logique de charges à une logique de ressources
- Cadre réglementaire de la procédure budgétaire : CPOM
- Annexe activité
- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et RIA
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses

2- Le calendrier de la procédure budgétaire

- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
- Annexe activité

3- Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (1ère partie)

2e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (2e partie)

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

ESMS non EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'ESMS (hors EHPAD)

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissance des modalités de tarification de votre établissement ou service médico-social, et des modalités de gestion de ce dernier

DURÉE ET TARIF

2 jours (14 heures)

600 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 450 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Valérie MELLAS, consultante ESMS CONSEIL spécialisée en tarification et gestion budgétaire des Etablissements et Services Médico-Sociaux

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



Savoir réaliser son EPRD et ERRD en ESMS

Module établissements hors EHPAD

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître les principes de la nouvelle procédure budgétaire
- Connaître tous les outils réglementaires de la nouvelle procédure budgétaire
- Savoir réaliser son EPRD et son ERRD en ESMS, hors EHPAD (modèle complet)

> Programme (JOUR 2)

3e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (3e partie)

- Zoom sur le bilan financier
- Fond de roulement et BFR
- Plan global de financement

4e demi-journée

Cas pratique : réaliser l'EPRD et l'ERRD (4e partie)

- Ratios
- Transmission
- Détermination des résultats
- Affectation des résultats

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

ESMS non EHPAD : Directeurs et Directeurs adjoints, Directeurs financiers, Comptables, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, ...

Cabinets comptables : experts-comptables et collaborateurs chargés d'ESMS (hors EHPAD)

Nombre de participants : entre 8 et 12

PRÉREQUIS

Connaissance des modalités de tarification de votre établissement ou service médico-social, et des modalités de gestion de ce dernier

DURÉE ET TARIF

2 jours (14 heures)

600 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 450 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Valérie MELLAS, consultante ESMS CONSEIL spécialisée en tarification et gestion budgétaire des Etablissements et Services Médico-Sociaux

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



L'Évaluation des ESSMS

Module 1 - Les fondamentaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les principes de la procédure d'évaluation HAS des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Connaître la réglementation applicable, les outils de la procédure (manuel, référentiel, plateforme SYNAE, RBPP)
- Savoir se préparer à la visite d'évaluation des experts évaluateurs certifiés COFRAC et habilités par la HAS

> Programme

Le cadre législatif et réglementaire de la procédure d'évaluation

- Ce que dit le Code de l'Action Sociale et des Familles
- La programmation et le calendrier de la procédure d'évaluation
- Le lien Evaluation / Autorisation

Présentation des outils de l'évaluation

- Le référentiel et le manuel d'évaluation des ESSMS
- La plateforme SYNAE
- La clé du succès : disposer d'une gestion documentaire efficace

Les experts évaluateurs

- La certification COFRAC et le cahier des charges applicable aux évaluateurs
- La sélection de l'évaluateur (critères, délais, coûts...)

L'évaluation

- L'autoévaluation : le périmètre et la méthode
- La sélection des usagers et le CVS
- Préparer efficacement la visite de l'évaluateur

Les suites de l'évaluation

- Et après ? La démarche continue

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

Tous ESSMS : Directeurs et Directeurs adjoints, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, IDEC, MEDCO, Responsables qualité

Nombre de participants : entre 6 et 12

PRÉREQUIS

Occuper un poste décisionnel au sein de l'ESSMS impliquant l'association à la procédure d'évaluation au sein de l'établissement ou du service

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 250 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Patrick GROSJEAN, cogérant ESMS CONSEIL spécialisé dans la gestion et l'administration des ESSMS

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



L'Évaluation des ESSMS

Module 2 - étude du référentiel et du manuel HAS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître le référentiel HAS de l'Évaluation des ESSMS, ses critères, et ses exigences par critère

> Programme

Étude du référentiel HAS

- Étude des 3 chapitres (méthodes d'évaluation) :
 - ▶ accompagné traceur
 - ▶ traceur ciblé
 - ▶ audit système
- La méthode de cotation des critères

Étude du manuel HAS

- Les 8 thématiques d'évaluation
- Comment lire une « fiche critère »
- Revue du référentiel critère par critère
- Sélectionner les RBPP en fonction des critères du référentiel HAS

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

Tous ESSMS : Directeurs et Directeurs adjoints, Cadres dirigeants, Directeurs régionaux, IDEC, MEDCO, Responsables qualité

Nombre de participants : entre 6 et 12

PRÉREQUIS

Occuper un poste décisionnel au sein de l'ESSMS impliquant l'association à la procédure d'Évaluation au sein de l'établissement ou du service

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 250 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

A définir, en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Patrick GROSJEAN, cogérant ESMS CONSEIL spécialisé dans la gestion et l'administration des ESSMS

PÉDAGOGIE

- Formation directement opérationnelle : l'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques
- Organisation d'ateliers pratiques et tables rondes afin de permettre les échanges entre formateurs et participants,
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire
- Outils de formation interactifs



Hygiène Hospitalière en EHPAD

Maîtrise du risque infectieux

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Le stagiaire devra, à l'issue de la formation :
- Connaître les enjeux et les risques liés à l'Hygiène Hospitalière
- Savoir définir le rôle de chacun des acteurs de l'établissement dans la lutte contre les Infections Associées aux Soins (IAS)
- Savoir rappeler les bonnes pratiques dans sa structure
- Savoir mettre en place une stratégie de prévention contre les IAS

> Matinée

- Présentation du groupe et pré-test
- IAS : définitions et terminologie, éco-épidémiologie, aspects réglementaires
- Lutte contre les infections nosocomiales : surveillance, législation et traçabilité
- Méthodes générales de prévention : bio-nettoyage, anti-septie, antibioprophylaxie
- Précautions standards

> Après-midi

- Accidents d'Exposition au Sang (AES) et prélèvements biologiques : règles et conduites à tenir en EHPAD
- Le linge, les déchets et règles de base de la manipulation
- PCH : types «contact», «gouttelette» et «air»
- Analyse d'un scénario d'épidémie en EHPAD
- Resitution au groupe et post-test
- Précautions complémentaires d'hygiène

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires avant formation et après formation.

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A définir avec les besoins du client, entre 1 et 3 mois après signature de la convention de formation

INFORMATIONS

PUBLIC

Médecins coordonnateurs
IDE coordonnateurs, IDE, AS, AES, ASH
Personnel des services logistiques et techniques

Nombre de participants : entre 8 et 15

PRÉREQUIS

Connaissance du fonctionnement contractuel (ex-conventions tripartites), de la tarification et de la gestion budgétaire en EHPAD

DURÉE ET TARIF

1 jour (7 heures)

300 euros HT par participant * (hors déjeuner)

** (Les abonnés ESMS Conseil bénéficient d'un tarif préférentiel de 250 euros HT par participant)*

LIEU DE FORMATION

Lieu défini en fonction de la provenance des participants. Accessibilité PMR systématique.

FORMATEURS

Médecin ou IDE hygiéniste.

PÉDAGOGIE

- Apports techniques et méthodologiques
- L'animation s'appuie sur des mises en situation pratiques et sur des études de cas de terrain en groupe favorisant les échanges entre les participants
- Forte applicabilité en entreprise découlant des mises en situation pratiques
- Tests de contrôle des connaissances sous forme de questionnaire